



DEPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT D'ORLEANS
CANTON D'OZOUER SUR LOIRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE LES BORDES

Compte rendu sommaire

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2015

Prescriptions de l'article L 2121-25 du code des Collectivités Territoriales

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des présents.

- 1) **APPROLYS** : Pour faire suite à la décision d'adhésion de principe à la centrale d'achats « APPROLYS » N. MICHEL est désignée délégué titulaire et V. MULLER délégué suppléante pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale de cette structure.
- 2) **ACQUISITION de PARCELLE** : Sur proposition de l'ASL cité « Les Vallées » il est décidé d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle A N°1322 de 18ca située au lieudit « Les Vallées » sur laquelle est installé un transformateur électrique desservant une grande partie des habitations du quartier
- 3) **TRAVAUX DE VOIRIE** : Vu la décision du 11 juin dernier de réaliser des travaux de voirie avec le concours d'une maîtrise d'œuvre, suite à une consultation, il est décidé d'attribuer le marché au cabinet ECMO de Villemandeur, qui a présenté la meilleure, au prix de 3900.00 € HT.
- 4) **SALLE POLYVALENTE** : Dans le but d'améliorer l'utilisation de la salle polyvalente et d'augmenter les recettes générées par les locations, le contrat de location et le règlement d'utilisation sont mis à jour. Les tarifs de location ne subiront pas d'augmentation pour l'année 2016 ; par contre, il est décidé de limiter la mise à disposition de la salle aux associations et de fixer à 2 manifestations gratuites par an par association (week-end ou jours fériés). Au-delà, un tarif préférentiel est mis en place.
- 5) **FINANCES** : Le conseil accepte les opérations de régularisation comptables au niveau du budget eau et du budget communal
- 6) **INDEMNITE du TRESORIER** : Le conseil a attribué, par 9 voix POUR, 9 ABSTENTIONS et 1 CONTRE, l'indemnité de conseil et de budget au trésorier municipal de Sully sur Loire pour l'année 2015.
- 7) **ASSURANCE/PERSONNEL COMMUNAL** : après une consultation réalisée par le Centre Départemental de Gestion, il est décidé, à l'unanimité, d'adhérer au contrat groupe SOFCAP 2016-2019, garantissant tous les risques des agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL. Une cotisation de 5.05% est appliquée sur la masse salariale contre 5.50% dans le précédent contrat.
- 8) **ANCIENNE BOUCHERIE-CHARCUTERIE 12 rue de la Mairie** : Suite à la réflexion menée lors de la réunion plénière du 27 juillet dernier, le conseil décide le principe de mise en vente de l'ancienne boucherie-charcuterie, dont l'estimation est fixée par France Domaines à 105 000 €. Cette recette abondera une partie du financement du projet de rénovation-extension du groupe scolaire rue de la Poste, notamment l'acquisition de la propriété Hachin au 21 rue de la Poste
- 9) **BUREAU DE POSTE/LES BORDES** : après avoir entendu Mr le Maire sur le nouveau fonctionnement du bureau de poste, le conseil, par 14 abstentions, 5 contre, est réservé quant à l'évolution de l'amplitude horaire décidé par la Poste.
- 10) **VENTE DU CHEMIN RURAL N° 6 dit chemin des Vergers** : suite à la délibération du conseil municipal prise en date du 30 septembre 2013, fixant le prix de vente au m² et au bornage réalisé depuis par le géomètre ; le conseil, à l'unanimité décide de maintenir le prix/m² décidé par le conseil municipal en 2013, validé par France Domaines, et de réactualiser les prix de cession conformément aux superficies réelles communiquées par le géomètre, afin de pouvoir procéder à la rédaction de l'acte notarié.

Vu, pour être affiché le 23 septembre 2015, conformément aux prescriptions de l'article L.21625 du Code Général des collectivités territoriales



MAIRIE – 34 rue de la Mairie – 45460 LES BORDES – ☎ 02.38.35.51.02 – 📠 02.38.35.56.11

Courriel : mairie.les-bordes@wanadoo.fr

Site internet : www.mairie-lesbordes.fr

\\MARIEJO-PC\Documents\WORD2\CONSEIL MUNICIPAL\CM 2015\SEPTEMBRE\17-9\CR SOMMAIRE.doc